



Succession démarches pour connaître un patrimoine

Par **FAZIA MAKHZOUMI**, le **14/01/2017** à **04:37**

Bonjour,

Ma grand-mère est décédée en 2001 et ma mère a refusé d'ouvrir la succession par peur de dettes. Pourtant quelque temps plus tard elle a avoué qu'il y avait un bien dont elle ne désirait pas parler et qu'elle ne savait pas comment faire éventuellement pour que ce bien me revienne. Il s'agirait d'un patrimoine assez conséquent mais je ne sais pas quoi penser de tout cela vu qu'elle refuse de m'en dire plus. Pour l'instant, je suis donc dans la position de quelqu'un qui ne sait rien ni sur le notaire, ni sur les conditions de ce patrimoine, ni sur la démarche à entreprendre pour connaître la vérité. Cela dure depuis plusieurs années et plus le temps passe moins je sais comment faire pour agir. Je sais que ma grand-mère elle-même a évoqué ce bien durant son vivant mais de manière très rapide, en expliquant à demi mot qu'elle aurait fait une donation à un tiers concernant ce patrimoine. Je m'interroge sur tout cela Savez vous comment je pourrais procéder ?

Dans l'attente je vous présente mes salutations.

Par **Tisuisse**, le **14/01/2017** à **09:52**

Bonjour,

Ce bien est en France ou non ?
Votre grand-mère vivait en France ou à l'étranger ?

Par **youris**, le **14/01/2017** à **10:53**

bonjour,
une succession s'ouvre dès le décès.
si votre mère avait renoncé à la succession, vous seriez devenu héritier.
donc il est probable que votre mère n'ait pas renoncé à la succession de sa mère mais qu'elle n'a contacté aucun notaire pour traiter la succession de votre grand mère.
dans ce cas, les biens immobiliers sont toujours au nom de votre grand mère sauf ceux que qui ont fait l'objet de donations.

mais si votre mère refuse de vous donner les renseignements, cela va être difficile d'obtenir des renseignements sur ce bien peut-être en interrogeant des membres de votre famille ou chercher le notaire de famille.
salutations

Par **Tisuisse**, le **14/01/2017** à **12:32**

Exact youris mais, personnellement, j'ai des doutes quand au lieu du bien (voir le nom du postant), d'où ma demande précédente.

Par **FAZIA MAKHZOUMI**, le **20/01/2017** à **18:34**

le bien serait en france dans le nord mais ma mère dit qu'il n'y a pas de notaire alors que sa propre mère parlait bien d'un patrimoine immobilier légué par son mari
merci
...

Par **youris**, le **20/01/2017** à **18:50**

la mutation d'un bien immobilier nécessite un acte authentique généralement un notaire.

Par **FAZIA MAKHZOUMI**, le **21/01/2017** à **01:35**

MERCI